



FITNESS DANCE

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1

Les cours ayant lieu dans l'enceinte des groupes scolaires, il est strictement interdit :

De courir ou de crier dans les couloirs.

De circuler dans l'établissement, autre que la salle de vos cours.

L'utilisation des toilettes doit se faire dans le respect de la propreté des lieux.

Il est demandé aux membres du bureau responsable de l'association de veiller à l'application des règles, ainsi qu'aux adhérents et aux professeurs.

ARTICLE 2

Les personnes accompagnant les adhérents de l'association ne sont pas autorisées à rester dans l'enceinte des différents cours.

ARTICLE 3 - Les membres du bureau, les adhérents, et les professeurs, s'engagent à respecter les horaires des cours.

ARTICLE 4 - Le présent règlement est établi par le conseil d'administration.

ARTICLE 5

Des chaussures adaptées à votre discipline sont obligatoires pour les cours, de préférence favoriser baskets à semelles blanc hes.

Il est interdit de faire vos activités pieds nus, sauf pour le NIA. Pour les Kangoos, les sacs adaptés sont de rigueurs et non le carton d'origine.

ARTICLE 6 - Les membres autorisent les responsables du bureau et le professeur à prévenir les secours en cas d'accident.

ARTICLE 7

Un cours d'essai est offert, après lequel, les inscriptions, sont **demandés dans sa totalité**.

Le nombre de cours souscrits est à effectuer dans la période de validité du forfait choisit.

Le forfait est valable uniquement pour la ou les disciplines souscrites à l'inscription. Tous nos forfaits sont nominatifs, et non remboursables.

ARTICLE 8

Le certificat médical d'aptitude est « OBLIGATOIRE » surtout vis-à-vis de l'état sanitaire mondiale que nous traversons.

L'association déclinera toute responsabilité au cas où celui-ci ne serait pas fourni.

Un premier règlement sera encaissé dès réceptions des inscriptions.

ARTICLE 9

En application au Calendrier National Annuel, aucun cours ne sera rattrapé.

Les adhérents irrespectueux, peuvent être radiés de l'association.

Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 10

Les adhérents autorisent la diffusion de leurs images et l'utilisation de leurs photos, prises lors des cours, d es manifestations, sorties, voyages organisés par L'association, dans le cadre de promotions ou reportages, dans les magazines, journaux, sur internet et autres supports média tiques.

Nous demandons à chaque personne venant aux divers cours d'être responsable, en respectant scrupuleusement les mesures anti-propagation. Vous viendrez en toute connaissance de cause, vous vous engagerez à respecter les mesures sanitaires énoncées ci-dessous et à ne pas tenir l'association responsable d'une possible contamination à la Covid-19.

LE PORT DU MASQUE :

N'est pas obligatoire pour les personnes qui ont accédé aux cours au moyen du pass sanitaire mais préconisé à l'arrivée dans les locaux.

Pendant la pratique des disciplines choisies, il n'est pas obligatoire mais chacun reste libre de le porter ou non. Désinfectez vos mains avant à votre arrivée, nous vous suggérons d'avoir votre propre gel hydroalcoolique afin de vous désinfecter les mains pendant votre cours.

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE :

Le Pass sanitaire, test PCR ou Antigénique négatif de moins de 72h est obligatoire pour profiter des cours. A compter du 30 septembre 2021, le Pass sanitaire sera obligatoire pour les mineurs âgés de 12 à 17 ans.

Publication du [décret n°2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699](#) prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire qui précise les conditions de déploiement du Pass sanitaire dans les lieux culturels. Dorénavant, la présentation du Pass sanitaire est demandée systématiquement pour l'accès aux établissements et lieux.

CONDITION PARTICULIÈRE PANDÉMIE : (Extrait CGV)

ADULTES / ENFANTS /ADOS/SENIORS (Suivant planning) : Dans l'éventualité d'une nouvelle pandémie et en cas de fermeture gouvernementale, couvre-feu ou confinement les abonnements seront suspendus, les cours fermés seront rattrapés durant les vacances scolaires si cela est possible ou aménagés le week-end. En cas de fermetures prolongée et cours non rattrapés, les cours n'ayant pas eu lieu seront remboursés comme suit en fin de saison, nos tarifs étant calculés sur 10 mois hors vacances, nous proposerons un remboursement, prenant en compte uniquement les mois complets de fermeture, tout mois commencé et les frais d'inscription restant intégralement dus.

ENFANTS (4ans -14 ans suivant planning) : Dans l'éventualité d'une nouvelle pandémie et en cas de fermeture gouvernementale, il sera proposé aux enfants des cours en Visio pour maintenir leur motivation et bien-être, aucun avoir ou remboursement ne sera effectué. Pour des raisons d'organisation, le planning des cours pourra être modifié.

Fait à Magny-le-Hongre, le 31 Aout 2022.

Le signataire responsable, prend acte du règlement intérieur, en le datant, et en y apposa nt la mention « Lu et Approuvé ».

Date et Signature avec la Mention Manuscrite.

Mme Milenkovic Dolores
Présidente de l'association